

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



PROCES VERBAL

**DE LA SESSION ORDINAIRE DU COMITE
NATIONAL DE PILOTAGE DE L'ITIE RCA**

AU TITRE DE L'ANNEE 2016

BANGUI LE 23 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le vingt trois décembre, s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Ledger Plaza à Bangui, la première session ordinaire du Comité National de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (CNP-ITIE-RCA).

Y ont pris part en qualité de :

Représentants du Gouvernement :

- **Son Excellence Monsieur Simplicie Mathieu SARANDJI**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.
- Monsieur, **Léopold MBOLI-FATRANE** Ministre Des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique. Membre du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.
- Madame **Arlette SOMBO-DIBELE**, Ministre de l'Environnement du Développement durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Membre du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.
- Monsieur **Come HASSAN**, Ministre du Commerce et de l'Industrie, Membre du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.
- Monsieur **Théodore JOUSSO**, Ministre de l'Equipement, des Transports, de l'Aviation Civile et du Développement.
- Madame **Gisèle PANA**, Ministre des Arts, du Tourisme, de la Culture et de la Francophonie.
- Monsieur **Ghislain Junior MORDJIM**, Ministre Directeur de Cabinet du Premier Ministre.
- Monsieur **Robert MOIDOKANA**, Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'ITIE – RCA.
- Monsieur **MOLOGODO Edmond**, Représentant du Directeur Général du Commerce, de la Concurrence et de la Consommation.
- Monsieur **Charles KOYATRO**, Directeur Général du Pétrole.
- Monsieur **Sylvain Marius NGBATOUKA**, Directeur Général des Mines.
- Monsieur **Mathurin RAMADAN**, Directeur Général des Impôts et des Domaines.
- Monsieur **Patrick Lévy NANGUIADE**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique.
- Monsieur **Faustin GUENEGAFO**, Directeur Général du Budget.
- Monsieur **Victor MAZANGA**, Directeur de Cabinet du Ministre des Finances et du Budget Par Intérim, Représentant du Ministre des Finances et du Budget.*
- Monsieur **Steve APETE MATONGO**, Représentant du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale.

Représentants de l'Assemblée Nationale :

- Honorable **Dorothee TYANGO**, Représentante du Réseau des Femmes Parlementaires.
- Honorable **Jean Michel MANDABA**, Président des Ressources Naturelles et Production.

Représentants des entreprises extractives et forestières :

- Monsieur **Paul NGUEGANZA**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique.
- Monsieur **Ghislain Patrick KAZANGBA NDIKINI**, Représentant des sociétés minières.
- Monsieur **Florent DENAMGANAI**, Représentant du Syndicat des Collecteurs des Diamants et Or.
- Monsieur **Oumarou MAHAMAT MEDJIGUIDA**, Représentant des Bureaux d'Achat, d'Import et Export.

Représentants de la Société Civile :

- Imam **Oumar KOBINA LAYAMA**, Représentant de la plateforme des Confessions Religieuses.
- Monsieur **Guy Hervé GBANGOLO**, Représentant des Organisations Non Gouvernementales de la Bonne Gouvernance.
- Monsieur **Célestin NGAKOLA**, Représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique.
- Maître **Jean Louis OPALEGNA**, Représentant de l'Ordre des Avocats.
- Monsieur **Joseph BINDOUMI**, Représentant de la coalition 'Publiez Ce Que Vous Payez ».
- Monsieur **Jean Jacques Urbain MATHAMALE**, Représentant de la plateforme pour la Gestion Durable des ressources naturelles et de l'Environnement.

Représentants des autres entités :

- Monsieur **Jacob Désiré NGAYA**, Inspecteur Général des Finances.
- Monsieur **Paul POUKANDJA**, Représentant de la Cour des Comptes.
- Monsieur **Radium NGONDJINO**, Représentant de la Chambre de Commerce, des Mines et de l'Industrie.



Représentants des Partenaires :

- Monsieur **Alexandre HAMARD**, Représentant de l'Ambassade de France.
- Monsieur **Gervais YAMA**, Représentant de la Banque Mondiale.

Les suppléants des membres de la société civile et des entreprises ont également pris part. il s'agit de :

- Madame **Lucie BOALO HAYALI**.
- Madame **Philomène BIA**.

Les Ambassadeurs des Etats Unis d'Amérique et de l'Union Européenne, les Représentants du Projet GIZ REMAP CEMAC, de la Banque Africaine de Développement invités se sont excusés et n'ont pas pris part à la session.

Etaient absents, les membres du Comité régulièrement invités notamment :

- Monsieur **TAO TAO**, Représentant des sociétés pétrolières.
- Monsieur **Eric ROKOSSE KAMOT**, Représentant de l'Ordre des Comptables.

Les travaux de la session du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA ont débuté à 11 heures 07 minutes par le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Il a félicité les nouveaux membres du Comité National de Pilotage pour leur désignation au sein du Comité avant d'indiquer l'enjeu que revêt l'ITIE pour le Gouvernement centrafricain.

Il a exhorté les nouveaux membres à tout mettre en œuvre pour relancer les activités nationales de l'ITIE.

Il a rappelé l'importance de la tenue de la session à travers les points inscrits à l'ordre du jour notamment l'état des lieux de l'ITIE-RCA, l'adoption du plan d'action actualisé, l'examen des projets d'arrêtés portant création d'un Fonds ITIE et celui relatif aux jetons de présence des membres du Comité National de Pilotage.



I. SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'ITIE-RCA

Le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, Président sortant du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA a présenté au Comité National de Pilotage, l'état des lieux de la mise en œuvre de l'Initiative, de l'adhésion à la suspension de la République Centrafricaine. .

Il a indiqué l'engagement du Gouvernement à poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE à travers la réorganisation du dispositif institutionnel de la mise en œuvre de l'ITIE, la nomination après désignation des membres du Comité par leur entité respective et la disponibilisation des ressources financières affectées à l'organisation de la session du Comité National de Pilotage.

Les membres du Comité ont pris acte de l'état des lieux de l'ITIE-RCA présenté par le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique.

II. SUR LE PROJET DU PLAN D'ACTION ACTUALISE

Le Coordonnateur National de l'ITIE – RCA a présenté aux nouveaux membres du Comité National de Pilotage le Plan d'Action actualisé de l'ITIE-RCA pour examen et adoption .Il a indiqué qu'il s'agit d'un outil indispensable pour la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Plan d'Action ITIE-RCA au titre de l'année 2017 avait été adopté en juillet 2016. Il était apparu nécessaire de l'actualiser en reportant certaines activités importantes non réalisées en 2016 telles que la conférence presse pour indiquer à tous, la restructuration des organes de mise en œuvre et le renforcement des capacités des membres du Comité National de Pilotage.

La présentation était axée sur les composantes du Plan d'Action, le financement et la précision sur les activités importantes non prévues notamment la production des rapports ITIE-RCA et la demande de levée de suspension de la République Centrafricaine.

En ce qui concerne les composantes du Plan d'Action, le Coordonnateur National en a présenté quatre dont la première prévoit la promotion d'un environnement favorable à la mise en œuvre de l'ITIE. Elle vise essentiellement à faire suivre aux nouveaux membres du Comité des ateliers, des séminaires et des voyages d'imprégnation auprès des pays qui sont en avance dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.



La deuxième composante est relative aux activités de renforcement des capacités des membres du Comité National de Pilotage et les parties prenantes qui ne siègent pas au Comité. Elle met également l'accent sur la reconstitution des Comités préfectoraux.

Les activités de la troisième composante du Plan d'Action sont consacrées à l'évaluation de l'impact de l'ITIE sur la gouvernance des secteurs concernés à savoir les mines, l'hydrocarbure et la forêt.

La quatrième composante est relative à l'appui opérationnel. Il s'agira fondamentalement de la dotation de la structure opérationnelle de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA en moyens indispensables de travail.

S'agissant du financement des activités ITIE-RCA, le Coordonnateur National a présenté deux types de financement qui relèveraient du budget national à travers la loi de Finances et des ressources à rechercher auprès des partenaires et des parties prenantes.

Il a identifié les partenaires et les parties prenantes tels que la France, l'Allemagne, la Banque Mondiale et les Ministères en charge des Mines et de la Forêt à travers les Fonds de développement minier, forestier et de promotion pétrolière, les bureaux d'achat, les sociétés minières, pétrolières et forestières.

Le coût du financement des quatre composantes du Plan d'Action est de **Deux Cent Vingt Trois Millions Cinq Cents Mille (223.500.000) FCFA** dont **Cent Quarante Trois Millions (143.000.000) FCFA** à financer sur le budget national et **Quatre Vingt Millions Cinq Cents Mille (80.500.000) FCFA** à rechercher auprès des partenaires et des parties prenantes.

Quant aux activités très importantes non prévues, le Coordonnateur a indiqué la production du rapport ITIE-RCA et la demande de levée de suspension.

Sur la production du Rapport ITIE-RCA, une difficulté certaine se pose, celle de l'absence des données statistiques et fiscales des années 2011 à 2015 due au pillage, au départ des entreprises du pays et à la sanction relative à la suspension des exportations de diamants centrafricains.

Quant à la levée de la suspension, le coordonnateur a rappelé que la République Centrafricaine avait été suspendue de l'ITIE sous le régime des Règles de l'ITIE. Depuis février 2016, il y a eu l'adoption des Normes qui ont apporté de changements notables dans la mise en œuvre de l'ITIE notamment les informations sur la situation contextuelle,

la publication des contrats, les données ouvertes, la propriété réelle pour ne citer que ces nouveautés.

Il a souhaité que le Comité National se fasse renforcer ses capacités pour lui permettre d'évaluer efficacement le cadre juridique et institutionnel national avant d'envisager la demande de levée de suspension, ceci, pour permettre une mise en œuvre pérenne.

Il a également rappelé les causes de la suspension de la République Centrafricaine de l'ITIE notamment l'instabilité politique et l'insécurité qui ne peuvent favoriser une mise en œuvre rigoureuse de l'ITIE.

Après les débats sur la présentation du Plan d'Action, le Comité National de Pilotage a revu à la hausse le montant des frais alloués à la formation et aux voyages d'imprégnation avant de l'adopter avec amendement.

III. SUR L'EXAMEN DU PROJET D'ARRETE PORTANT CREATION D'UN FONDS ITIE

Le Coordonnateur National a présenté l'exposé des motifs sur la création du Fonds ITIE en rappelant les dispositions des articles 25 et 26 du Décret N°16.318 du 29 août 2016 portant réorganisation du dispositif institutionnel de la mise en œuvre de l'ITIE en République Centrafricaine.

L'article 25 énonce qu' **« il est créé un fonds ITIE destiné au financement des activités de la mise en œuvre et du suivi de la transparence des ressources naturelles »**.

L'article 26 précise que **« le Fonds est alimenté par les ressources provenant du Gouvernement, des opérateurs des secteurs concernés et des partenaires au développement »**.

Le Coordonnateur a fait savoir que le Décret ne précise pas si c'est par Décret ou Arrêté du Premier Ministre ou du Ministre des Finances que le fonds doit être créé.

C'est pourquoi, le Comité National est appelé à se prononcer sur le régime juridique et les modalités de constitution de ces fonds.



Les membres du Comité National ont pris la parole à tour de rôle pour relever que la création d'un fonds relève du domaine de la loi. Il ne serait question pour le Comité de fixer ou affecter des fonds.

Aussi, les fonds affectés des structures telles que les fonds de développement minier, forestier, de promotion pétrolière sont des budgets annexes, leur utilisation est décidée en Conseil des Ministres.

Quant aux fonds à rechercher auprès des partenaires, il a été précisé qu'il s'agit de concours financier qui n'est pas une obligation. Par conséquent, on ne peut les citer dans un texte juridique national en l'occurrence un décret ou arrêté.

Il a été également précisé qu'il faut distinguer la création d'un fonds ITIE de la contribution susceptible d'être apportée par les Départements ministériels à travers les fonds existants.

En tout état de cause, les fonds existants sont créés et affectés à la réalisation des activités pour lesquelles ils sont créés. Suivant l'esprit du décret suscité, il s'agit bien entendu d'une contribution demandée aux Départements couverts par le champ ITIE.

Le Comité National de Pilotage a décidé de mettre en place une équipe de travail pour réfléchir sur la question. L'équipe sera constituée des membres du Comité National et du Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA.

IV. SUR L'EXAMEN DU PROJET D'ARRETE FIXANT LES JETONS DE PRESENCE

Le Coordonnateur a donné lecture de l'article 22 alinéa 2 du Décret suscité et qui énonce que « **les autres membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA ont droit aux jetons de présence à chaque session ordinaire. Le montant est fixé par le Premier Ministre** ».

Le point sur la fixation des jetons de présence n'a pas fait l'objet de débat. Le Premier Ministre a décidé de la soumettre au Conseil des Ministres.



V. SUR LES DIVERS

Il a été mis en place trois groupes de travail ainsi constitués :

A. Groupe de travail sur les régies financières

- Monsieur **NGAYA Jacob Désiré**, Inspecteur Général des Finances ;
- Monsieur **POUKANDJA Paul**, Représentant de la Cour des Comptes ;
- Madame **BERET Sabine**, Directrice Générale du Commerce, de la Concurrence et de la Consommation ;
- Monsieur **GUENEGA FO Alexis**, Directeur Général du Budget ;
- Monsieur **NANGUIADE Patrick Lévy**, Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Monsieur **RAMADANE Mathurin**, Directeur Général des Impôts et des Domaines ;

B. Groupe de travail sur le secteur minier et pétrolier

- Honorable **TIYANGOU Dorothée**, Représentante du Réseau des Femmes Parlementaires ;
- Monsieur **NGBATOUKA Sylvain Marius**, Directeur Général des Mines ;
- Monsieur **KOYATRO Charles**, Directeur Général du Pétrole ;
- Imam **Oumar KOBINA LAYAMA**, Représentant de la plateforme des Confessions religieuses ;
- Monsieur **NGAKOLA Célestin**, Représentant du CIONGCA ;
- Monsieur **NGONDJINO Radium**, Représentant de la Chambre du Commerce, des Mines et de l'Industrie ;
- Maître **OPALEGNA Jean Louis**, Représentant de l'Ordre des Avocats ;
- Monsieur **MAHAMAT MEDJGUIDA Oumarou**, Représentant des Bureaux d'Achat, d'Import et Export ;
- Monsieur **NGUEGANZA Paul**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières de Centrafrique ;
- Monsieur **KAZANGBA NDIKINI Ghislain Patrick**, Représentant des Sociétés minières ;

C. Groupe de travail sur le secteur forestier

- Monsieur **MATHAMALE Jean Jacques Urbain**, Représentant de la plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement ;
- Monsieur **GOPA Samuel**, Représentant de la Presse Indépendante ;

- Monsieur **BINDOUMI Joseph**, Représentant de la Coalition « Publiez Ce Que Vous Payez » ;
- Monsieur **GBANGOLO Guy Hervé**, Représentant des organisations Non Gouvernementales de la Bonne Gouvernance.

Avant la clôture des travaux de la session, le Premier Ministre a rappelé l'importance de l'ITIE dans la gouvernance des ressources naturelles. Il a exhorté les membres du Comité National au travail et instruit le Coordonnateur National de l'ITIE à tout mettre en œuvre pour traduire dans les faits la volonté politique du Gouvernement en matière de l'ITIE.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA a levé la séance à 13 H 40 minutes.

Fait à Bangui le 27 DEC 2016



Robert MOIDOKANA



Simplice Mathieu SARANDJI